

Une Politique des arts et de la culture : la voix ambitieuse d'un Québec contemporain

MÉMOIRE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE

Déposé dans le cadre de la consultation publique
sur le renouvellement de la Politique culturelle de 1992

Août 2016

PRÉSENTATION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE

Créé en 1983, le Conseil québécois du théâtre (CQT) est un regroupement national qui porte la mission de fédérer, défendre et promouvoir le théâtre professionnel québécois. Il se veut une force politique et un levier de développement au service de l'art théâtral au Québec. Engagé auprès de ses membres et mobilisé par la vitalité de son milieu, le CQT se positionne à l'avant-scène des besoins de sa communauté et de la défense de ses intérêts.

Le CQT est devenu aujourd'hui un organisme essentiel à la défense et au développement de sa discipline. Il a su créer une tribune exceptionnelle en permettant au monde du théâtre québécois et à ses artisans de s'en servir pour exprimer leurs revendications. Depuis sa fondation, celui-ci n'a eu de cesse de multiplier des interventions politiques et médiatiques sur les scènes provinciale, fédérale et municipale.

MANDATS

- ▷ Réunir les intervenants du milieu théâtral dans un but de concertation ;
- ▷ Défendre les intérêts du milieu théâtral auprès des pouvoirs publics et politiques ;
- ▷ Faire connaître la valeur et l'importance de l'art théâtral dans la société québécoise ;
- ▷ Soutenir l'évolution de l'art théâtral sous toutes formes et pour tous les publics, dans les deux langues officielles et en incluant la diversité culturelle ;
- ▷ Informer la communauté théâtrale sur les activités, les dossiers et les enjeux qui la concernent ;
- ▷ Animer le milieu théâtral par la tenue d'événements rassembleurs ;
- ▷ Documenter et analyser les réalités relatives au théâtre ;
- ▷ Débattre des enjeux qui concernent le développement de l'art théâtral au Québec.

33 ANS D'EXPERTISE

Depuis sa création, le CQT a produit continuellement de nombreuses études sur des thématiques variées concernant les enjeux de développement de son milieu. Ci-dessous, vous trouverez les études venues appuyer notre réflexion tout au long de ce mémoire.

- ▷ *Étude sur la sortie au théâtre en contexte scolaire, CQT, 2015;*
- ▷ *Vers une politique du théâtre professionnel pour les jeunes publics, ADST, CQT, TUEJ, RIDEAU, 2013;*
- ▷ *Étude de quatre modèles de réussite en fréquentation des arts de la scène par les élèves du primaire et du secondaire dans le cadre de sorties scolaires, CQT, 2012;*
- ▷ *Profils statistiques des saisons théâtrales 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, CQT;*
- ▷ *Charte du théâtre institutionnel, CQT, 2012;*
- ▷ *Propositions de balises pour l'évaluation des successions dans les compagnies de théâtre, CQT 2014;*
- ▷ *Propositions pour la diversification des modèles de gestion dans le milieu théâtral, CQT, 2015;*
- ▷ *Synthèse des échanges des tables de consultation sur la formation professionnelle en théâtre, 2015;*
- ▷ *Cahier du participant du 13e congrès québécois du théâtre, Théâtre et diversité culturelle, 2015;*

SOMMAIRE

Introduction	1
① Un bilan en demi-teinte	3
A. Le financement des arts.....	3
B. Des femmes et des hommes au service de leur art.....	6
C. L'accès aux arts et à la culture.....	8
② Nos recommandations	10
1. La pratique artistique professionnelle.....	10
2. Les organismes gouvernementaux subventionnaires.....	10
▷ Le Conseil des arts et des lettres du Québec.....	11
▷ La Société de développement des entreprises culturelles.....	12
▷ Le Ministère de la Culture et des Communications.....	13
▷ Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.....	13
3. Les organismes de représentation.....	14
4. Une société québécoise plurielle et équitable.....	15
5. Le numérique.....	16
6. L'accès aux œuvres théâtrales professionnelles.....	17
7. L'éducation artistique.....	18
8. La gouvernance.....	18
9. La promotion des arts.....	19
10. Le plan d'action gouvernemental.....	19
Sommaire des recommandations	21
Annexes	
Graphiques sur l'évolution financière délivrée par le CALQ, la SODEC et le MCC	
Liste des acronymes	

Le mémoire que nous présentons n'a pas pour ambition d'aborder de manière exhaustive toutes les thématiques propres à une politique culturelle. Nous concentrons nos réflexions sur les problématiques et enjeux qui concernent les arts de la scène et en particulier l'art théâtral.

INTRODUCTION

Qu'est-ce que le théâtre ? Pour établir une politique culturelle qui prenne en compte la réalité de notre milieu, faut-il encore savoir ce que nous sommes. Le théâtre est un art vivant, un art de la relation qui ne peut exister sans spectateur, sans la présence d'un public auquel il s'adresse directement. Étant un art vivant, il est nécessairement un art collectif, non seulement parce qu'il est le reflet de la société, mais aussi parce qu'il ne peut s'accomplir sans le travail opiniâtre d'une pluralité de praticiens, dramaturges, comédiens et metteurs en scène bien sûr, mais aussi, scénographes, costumiers, régisseurs, gestionnaires, ou encore éclairagistes, autant de métiers de l'ombre que l'on ne sait plus nommer. Le théâtre est un art de la représentation éphémère qui exprime une manière d'être au monde, qui pousse « les hommes à se voir tels qu'ils sont »¹ et à dépasser leur propre condition, un art de création et de ruptures qui nous surprend, nous interroge, nous divertit, un art thaumaturgique, refuge de nos angoisses et de nos désirs.

C'est parce que la politique culturelle de 1992, « Notre culture, notre avenir », avait saisi la nature profonde du théâtre et son rôle au sein de la société, qu'elle a su cerner avec précision les enjeux du milieu théâtral québécois et définir des objectifs pertinents quant à son essor. Cette politique des arts et de la culture intégrait la valorisation et le soutien de la pratique artistique professionnelle dans une vision plus large du développement culturel de la société. Depuis lors, vingt-quatre années se sont écoulées et bien que les principes énoncés dans cette politique soient toujours valables, il faut prendre acte de l'évolution de la société et des grands changements qui ont eu lieu. Sous l'effet d'une mondialisation accélérée, la société québécoise s'est affirmée dans toute sa pluralité culturelle, de nouveaux enjeux tels que l'adaptation à l'ère numérique sont apparus et certaines questions ont investi l'espace politique, monopolisant l'attention des gouvernements. Parmi celles-ci se trouve l'élargissement de la notion de culture qui constitue désormais le nouvel horizon de l'action culturelle. Comme l'indique le ministère de la Culture et des Communications (MCC), « le défi pour la politique culturelle d'aujourd'hui est d'embrasser une vision large de la culture qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et qui s'articule de manière telle qu'elle permette concrètement des maillages avec les autres domaines d'intervention (santé, éducation, environnement, aménagement et occupation des territoires, urbanisme) »². Dans cette approche globale de la culture centrée sur le développement culturel et dont le citoyen devient la pierre angulaire, les arts professionnels se placent au second plan, si l'on en croit les huit grands principes du Cahier de consultation du MCC qui serviront de fil conducteur à la rédaction de la nouvelle politique culturelle.

¹ Antonin Artaud, *Le Théâtre et son double*, Gallimard, 1964, p85

² Ministère de la Culture et des Communications, « Contexte général », Un nouveau chapitre culturel pour le Québec, p9

Le CQT défend quant à lui la vision d'une culture qui, tout en accueillant en son sein les genres les plus divers, tout en célébrant l'éclectisme des pratiques, accorde **une place centrale à la pratique artistique professionnelle et aux œuvres qui en sont issues**. Destinées à être diffusées à l'ensemble des citoyens, les œuvres professionnelles sont le résultat d'une exigence et d'un savoir-faire unique. Bien plus qu'un simple objet de divertissement, ces œuvres artistiques interpellent le spectateur en lui proposant une lecture du monde. Elles transcendent l'horizon quotidien en éprouvant les sens et en créant de la signification.

**La pratique artistique professionnelle agit
comme catalyseur de la culture.
Elle doit constituer le cœur de toute
politique culturelle.**

Par conséquent, nous mettons en garde le gouvernement contre l'adoption d'une vision trop large de la culture dans laquelle la pratique artistique professionnelle et les œuvres se retrouvent diluées. Le prix à payer de cette conception généreuse de la culture est l'indifférenciation. En effet, la réalité artistique est dorénavant conçue comme un rouage, parmi d'autres, participant à une mécanique générale où s'entremêlent santé, environnement, aménagement du territoire, le tout au service d'un idéal du mieux-être.

Dès lors, cette approche politique globale de la culture nous fait craindre un désengagement progressif de l'État quant au soutien à la pratique artistique professionnelle. Le cas échéant, cela compromettrait directement l'avenir des créateurs, producteurs, diffuseurs qui participent de la vitalité artistique de notre société.

① UN BILAN EN DEMI-TEINTE

Notre regard sur le bilan de la Politique culturelle de 1992 diffère sensiblement de celui du MCC. Dans cette partie nous mettons en relief certains objectifs de cette politique dont les résultats nous semblent insuffisants. Nous traitons à la fois de ce qui fait défaut mais aussi des directions prises par l'action publique culturelle au Québec.

A. LE FINANCEMENT DES ARTS

Le soutien public

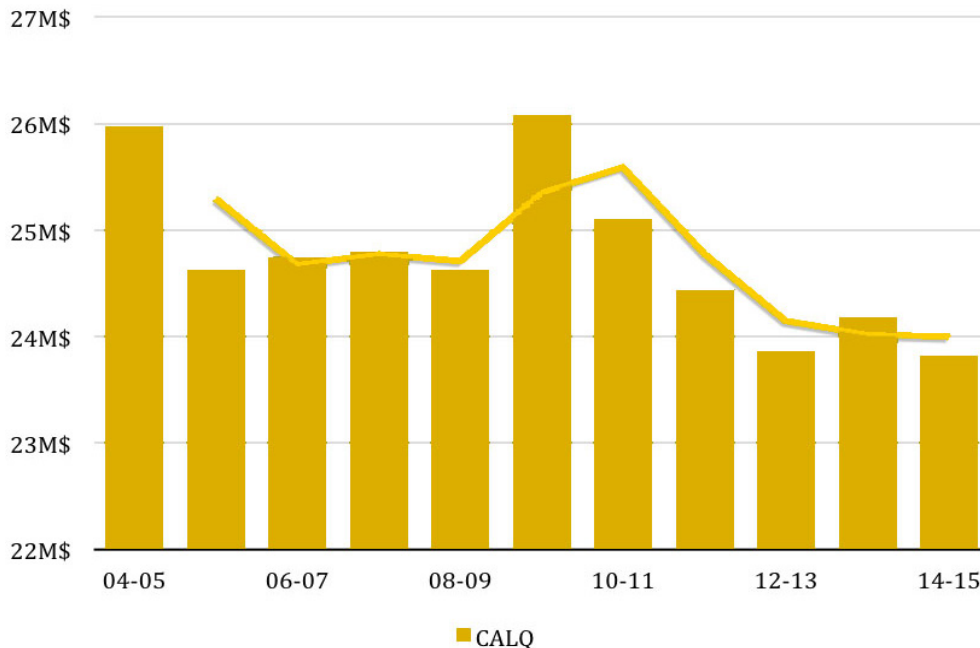
Dans un contexte d'austérité budgétaire, les artistes et les organismes ont été sérieusement malmenés ces dernières années. Nous regrettons que le MCC ne le reconnaisse qu'à demi-mot, usant d'euphémismes lorsqu'il évoque, dans le document « Contexte général », une fluctuation du montant des subventions et des bourses attribuées aux organismes culturels et aux artistes par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et par ses propres programmes ministériels.

Pour mieux se rendre compte de la diminution du financement public, le CQT a réalisé le même exercice que le ministère³, en compilant le montant total de l'aide financière délivrée aux artistes et aux organismes culturels par le CALQ, la SODEC et le MCC de 2010 à 2015. Mais contrairement au MCC, les données ont été ajustées en dollars constants, de manière à supprimer l'inflation et ainsi à établir l'évolution réelle de l'aide publique. Les graphiques A, B et C, disponibles en annexe, montrent sur la période 2010-2015 une diminution du soutien du CALQ aux artistes et aux organismes de 4 %, de 8 % pour la SODEC et d'environ 30 % pour le MCC.

En ce qui concerne précisément l'aide attribuée au théâtre par le CALQ, il s'agit là encore d'une diminution depuis une dizaine d'années. Ci-après, le graphique 1 consacré à l'évolution de l'enveloppe totale du soutien accordé par le CALQ aux artistes et aux organismes en théâtre, bourses et subventions confondues⁴, révèle que l'on passe de 26 M\$ constants en 2004-2005 à un peu moins de 24 M\$ en 2014-2015, et ce malgré un pic à 26 M\$ en 2009-2010, dû à une augmentation ponctuelle du budget du CALQ.

³ MCC « Contexte général », p19

⁴ Cela comprend les subventions suivantes : projets de production, fonctionnement, circulation de spectacles au Québec, diffusion hors Québec, événements nationaux et internationaux, diffuseurs spécialisés, accueil de spectacles étrangers au Québec, associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services, édition et promotion de périodiques culturels.

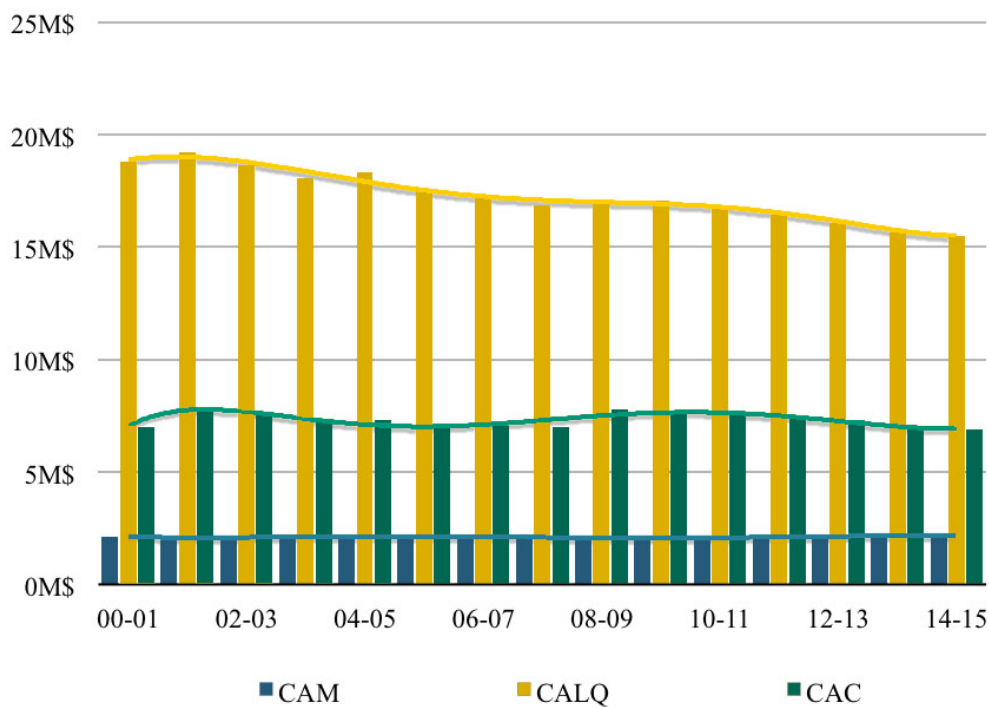


Graphique 1 : Evolution de l'enveloppe totale d'aide attribuée par le CALQ aux artistes et aux organismes en théâtre (bourses individuelles et subventions) de 2004 à 2014 en dollars constants de 2015⁵

Plus significative encore est la diminution régulière des subventions accordées pour le fonctionnement des compagnies de théâtre et pour la production d'œuvres théâtrales. Dans une étude⁶ sur le financement du théâtre québécois, réalisée par André Courchesne et Pierre-François Sempéré dans le cadre du projet de recherche « Régimes socio-esthétiques du théâtre au Québec (1945-2015) : synthèse historique », dirigé par Gilbert David et financé par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), il est montré l'inexorable déclin du financement des compagnies québécoises de théâtre par le CALQ, depuis le début des années 2000 (graphique 2). Le graphique ci-après, met d'autant plus en évidence cette diminution au regard de la stabilité des crédits alloués aux compagnies de théâtre par le Conseil des arts de Montréal (CAM) et du relatif équilibre du soutien accordé par le Conseil des arts du Canada (CAC), malgré quelques oscillations dues à des augmentations de crédits en 2001-2002 et 2008-2009. Compte tenu de l'importance du CALQ dans le financement public, la diminution sur 15 ans du soutien qu'il accorde (de 19 M\$ à 15,5 M\$), aboutit à une régression générale de l'aide publique délivrée aux organismes de production théâtrale, CAM, CALQ et CAC confondus, passant de 28 M\$ en 2000-2001 à 24,5 M\$ en 2014-2015. Notons que malgré quelques variations quant au nombre de compagnies soutenues sur la période 2000-2015, 115 organismes de production théâtrale ont été subventionnés au fonctionnement et en projet en 2014-2015 par le CALQ, soit 1 de plus qu'en 2000-2001.

⁵ Note : une moyenne glissante est utilisée pour ne mettre en relief que les variations les plus significatives afin de dégager des tendances.

⁶ Extraite d'un ouvrage à paraître en 2018.



Graphique 2 : Évolution du financement public octroyé aux organismes de production théâtrale de 2000 à 2015 en dollars constants de mars 2015 (total des subventions de fonctionnement et de projet de production par année)⁷

Dans ce contexte de réduction des dépenses publiques, le MCC compte sur la diversification des sources de financement de la culture, particulièrement sur l’apport du privé, prenant pour exemple Mécénat Placement Culture et le sociofinancement.

Le financement privé

Mais le financement privé peut-il vraiment pallier un soutien public déficient ? Sans occulter la contribution du programme Mécénat Placement Culture au financement des arts et de la culture, il faut reconnaître que la majorité des petites structures qui composent le milieu théâtral ne disposent pas des ressources suffisantes pour s’engager dans un tel programme et organiser des collectes de fonds afin de bénéficier des subventions de contrepartie. Les coûts logistiques et financiers, le manque de personnel⁸, l’absence d’expertise, sans parler de la contrainte de temps, constituent un obstacle majeur pour les petits et moyens organismes. Quant au financement participatif, très en vogue puisque en plus d’être issu de la révolution numérique, il s’inscrit pleinement dans la démarche de participation culturelle, impliquant davantage le citoyen dans le financement de la culture, celui-ci dépend de la mobilisation de la communauté et d’une communication réussie. Bien que cette approche ne soit pas dénuée d’intérêt, elle inaugure une relation particulière entre l’artiste et le citoyen

⁷ Note : Des courbes polynomiales d’ordre 6 sont utilisées afin de mieux représenter la fluctuation des données.

⁸ ArtExpert, « Portrait du soutien financier gouvernemental aux organismes en arts et lettres au Québec », janvier 2016, « 56 % des organismes embauchent moins de 5 employés », p17

et peut influencer sur le processus de création, en faisant du projet artistique un objet de consommation susceptible de plaire au plus grand nombre. En outre, la difficulté pour réunir les sommes nécessaires à la réalisation du projet, couplée au fait que le sociofinancement consiste à recueillir des montants généralement modiques, ne peuvent nous inciter à considérer le financement participatif comme une solution d'appoint viable sur le long terme.

Par conséquent, et compte tenu de l'essor relativement modeste de la philanthropie culturelle au Québec, ces sources de revenus supplémentaires ne peuvent compenser les carences du financement public des arts, en particulier du théâtre.

B. DES FEMMES ET DES HOMMES AU SERVICE DE LEUR ART

Les conditions de vie professionnelle

Depuis la création du ministère des Affaires culturelles jusqu'à nos jours, en passant par la Politique culturelle de 1992 ou encore par les lois sur le statut de l'artiste (S-32.1 et S-32.01), ont émergé les conditions d'une professionnalisation de la pratique artistique. Malgré une amélioration sensible des conditions de vie professionnelle des artistes, le milieu souffre toujours d'une grande précarité. Selon une étude récente d'ArtExpert, 9 personnes sur 10 occupent un emploi temporaire dans le milieu des arts et des lettres au Québec⁹ pour un salaire moyen, en 2013-2014, de 3 067 \$. Ceux ayant la chance d'avoir un emploi permanent perçoivent environ 37 000 \$. Il faut ajouter à cela des écarts de revenus importants quand on exerce son métier dans une région éloignée. De son côté, le CQT a fait état de la précarité du milieu théâtral à de nombreuses reprises dans ses études. En 2010-2011, le revenu moyen d'un interprète francophone, c'est-à-dire la somme de ses contrats au cours de la saison, était de 10 608 \$. S'agissant des concepteurs en théâtre (décors, costumes, éclairages, environnement sonore), la moyenne des revenus par contrat s'établissait à 4 511 \$¹⁰.

Nous aurions pu également évoquer la disparité des cachets selon la nature des contrats, rappeler l'implacable réalité de la loi de Baumol¹¹ s'appliquant aux arts vivants – c'est-à-dire l'augmentation constante des coûts de production et la quasi-impossibilité d'effectuer des économies d'échelle – ou encore mettre en cause les moyens de pression des enseignants qui étranglent dans le plus grand silence les producteurs et diffuseurs de théâtre jeune public. Assurément, les artistes québécois évoluent en permanence dans un environnement instable et malgré les efforts entrepris par le gouvernement, beaucoup reste à faire pour améliorer leurs conditions de vie professionnelle.

La diversité ethno-culturelle

Dans le « Portrait de la présence des artistes autochtones et des artistes dits de la diversité dans les productions théâtrales de la saison 2014-2015 », issu du 13e Congrès québécois du

⁹ ArtExpert, op. cit. p14. Il s'agit plus précisément des organismes soutenus au fonctionnement par le CALQ.

¹⁰ CQT « Profil statistique de la saison théâtrale 2010-2011 », étude globale, 2014, p22 et 33

¹¹ William Baumol, William Bowen, « Performing Arts : The Economic Dilemma », M.I.T. Press, 1966

théâtre, Théâtre et diversité culturelle, le CQT avait mis en lumière la sous-représentation de la diversité ethno-culturelle dans le milieu théâtral québécois, comparativement aux artistes dits de souche. Le constat est encore plus grave lorsqu'il s'agit des artistes autochtones qui sont quasiment absents des productions québécoises, si l'on excepte les spectacles produits par la compagnie Ondinnok, dont le mandat est précisément de valoriser le théâtre autochtone. La question d'une meilleure représentation de la diversité de la société dans les arts n'est pas nouvelle. Elle était déjà évoquée dans la Politique culturelle de 1992, dans la troisième orientation du chapitre 1 « Renforcer le dialogue des cultures ». Vingt-quatre années sont passées et la problématique n'a jamais été autant d'actualité. Comment dès lors envisager une société inclusive et prôner le dialogue interculturel si le monde des arts et de la culture demeure relativement inaccessible aux autochtones et aux communautés culturelles ? Partageant le projet d'une société québécoise résolument de son temps, le CQT a entrepris, à son échelle, des initiatives pour favoriser l'inclusion de la diversité au sein du milieu théâtral québécois. Ces efforts, soutenus actuellement par un grand nombre d'organismes culturels, n'auront de portée réelle que s'ils sont accompagnés par une action politique d'envergure capable de mobiliser l'ensemble du corps social.

L'égalité homme/femme

La question des inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine des arts et de la culture n'avait fait l'objet d'aucune mention dans la Politique culturelle de 1992. Il s'agit pourtant d'une problématique majeure et toujours actuelle, témoignage de la survivance d'une société patriarcale qui établissait une hiérarchie entre les sexes. Dans le monde du théâtre, l'on constate ce déséquilibre à plusieurs niveaux. Pour la saison 2010-2011, le CQT avait démontré que les œuvres écrites par des auteurs dramatiques féminins aboutissaient en moyenne à seulement 40 % de pièces jouées contre 60 % pour les auteurs masculins. Cette proportion se retrouve chez presque toutes les associations de compagnies productrices. Chez l'APTP, elle affleure même les 90 % d'auteurs masculins dont les textes ont pu être montés. Seule TUEJ¹² se rapproche de la parité. Les pièces mises en scène par des femmes dans nos théâtres institutionnels sont bien moins nombreuses que celles mises en scène par leurs homologues masculins. Quant au nombre de directrices artistiques, celui-ci oscille entre 10 et 40 % selon les associations de compagnies¹³. En outre, selon le métier exercé, la répartition des sexes témoigne de la persistance des stéréotypes dans la société et d'une division sexuée des disciplines. En 2010-2011, 84 % des contrats de conception de costumes ont été exécutés par des créatrices. À l'inverse, l'environnement sonore et l'éclairage sont des univers majoritairement masculins¹⁴.

Pour que les mentalités changent, il est essentiel que le MCC ouvre la voie à une politique volontariste, permettant d'inaugurer ainsi des rapports professionnels équilibrés entre les femmes et les hommes.

¹² CQT, « Profil statistique de la saison théâtrale 2010-2011 », op. cit. p46

¹³ Marie-Ève Gagnon, *Rideau de verre, auteures et scènes québécoises - portrait socio-économique*, AQAD, p30

¹⁴ Idem p33

C. L'ACCÈS AUX ARTS ET À LA CULTURE

Derrière la notion d'accessibilité de la culture, se profilent deux logiques distinctes. D'un côté, une logique territoriale qui correspond au développement des infrastructures et équipements partout au Québec, permettant idéalement une meilleure circulation de l'offre théâtrale. De l'autre, une logique sociale qui vise à la démocratisation des arts et de la culture auprès de tous les publics, notamment auprès de ceux issus des groupes sociaux les moins enclins à participer à la vie culturelle.

Si des efforts notables sont à souligner au niveau de l'implantation d'un réseau de diffusion au Québec, la circulation des œuvres et la mobilité des artistes sur l'ensemble du territoire demeurent cependant inégales. Le nombre de productions en tournée mais aussi de représentations est bien plus élevé en région métropolitaine que dans le reste du Québec. En 2010-2011, le CQT dénombrait moins de 20 productions théâtrales en tournée en Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Centre-du-Québec ou encore Chaudière-Appalaches¹⁵. Ainsi, les publics des régions n'ont pas accès à un choix varié de qualité, suffisamment représentatif des productions théâtrales professionnelles du Québec et de l'étranger; ce qui ne veut pas dire nécessairement que cela constitue l'obstacle principal à la fréquentation des œuvres artistiques. La région de Montréal dispose quant à elle de toutes les structures de production et de diffusion nécessaires au bon développement du milieu théâtral. Néanmoins, les créateurs, producteurs et diffuseurs sont confrontés à une baisse de la fréquentation et doivent faire face au défi de la diversification des publics, ou comment attirer « des individus appartenant à des catégories jusqu'alors peu ou pas représentées »¹⁶.

C'est toute la question de l'accessibilité sociale et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. L'éducation aux arts et à la culture en est l'instrument principal. Il faut bien sûr se féliciter des nombreuses avancées du MCC en la matière, comme la mesure de concertation en culture-éducation soutenant les sorties scolaires ou encore l'instauration du programme « La culture à l'école ». Cependant la situation est loin d'être idéale. Le programme « La culture à l'école » souffre d'une gestion inadaptée et d'un manque de ressources pour accomplir pleinement la mission qui lui est confiée. Le Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation, renouvelé en 2013 entre le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et le MCC est beaucoup moins ambitieux que la version de 1997 qui s'engageait clairement en faveur de la fréquentation des arts de la scène dans le cadre des sorties scolaires. Rappelons que le taux de fréquentation du théâtre professionnel par les élèves du primaire est d'à peine 48 % sur l'ensemble du territoire québécois. C'est bien pire pour les élèves du secondaire dont le taux de fréquentation est nettement en dessous des 40 %¹⁷. La sortie scolaire en milieu culturel fait partie de ces outils d'accompagnement formidables permettant aux individus qui ne sont pas issus d'un milieu familial sensible aux arts, ou d'un groupe social aux niveaux de scolarité et de revenu élevés, de se familiariser avec l'univers des arts de la scène et d'en éprouver les codes.

¹⁵ Idem, p51

¹⁶ Olivier Donnat, Sylvie Octobre (sous la dir. de), *Les publics des équipements culturels. Méthodes et résultats d'enquêtes*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 2001, p20

¹⁷ CQT, « Fréquentation du théâtre par les élèves du primaire et du secondaire du Québec dans le cadre des sorties scolaires », juin 2009

La sortie scolaire en milieu culturel se retrouve aujourd’hui doublement affectée avec les pressions exercées par le corps enseignant sur ce dispositif dans la perspective du renouvellement de leurs conventions collectives.

Par ailleurs, un autre moyen favorisant l’accès aux arts et qui détient un rôle important dans la sensibilisation des publics, est la promotion effectuée par les médias. Force est de constater que depuis quelques années la culture occupe de moins en moins de place dans les médias traditionnels. En 2015, selon Influence Communication, le thème de la cuisine occupait un espace médiatique supérieur à celui des arts et de la culture¹⁸. Ce constat ne concerne pas que la télévision, mais la radio, les journaux, magazines et autres périodiques. La Politique culturelle de 1992 énonçait en son temps : « nul ne contestera le rôle majeur des médias comme promoteurs des arts et de la culture »¹⁹. Mais aujourd’hui, les médias ne participent plus ou presque du rayonnement des arts dans l’espace public.

¹⁸ Influence Communication, surveillance et analyse des médias, « État de la nouvelle, Bilan 2015, Québec », p16

¹⁹ « Notre culture, notre avenir », p101

À la lumière de ce bref tour d’horizon qui nous a permis de souligner certaines faiblesses de notre système actuel et tout en tenant compte des profondes mutations de la société québécoise, nous vous présentons nos quinze recommandations en vue de l’élaboration de la nouvelle politique culturelle.

② NOS RECOMMANDATIONS

1. La pratique artistique professionnelle

Comme il a été dit précédemment, la pratique artistique professionnelle ne doit pas être occultée par la participation culturelle, où le citoyen désormais « acteur et porteur de culture »²⁰ se suffirait à lui-même, affranchi du contact direct avec les œuvres artistiques dans les lieux de diffusion traditionnels. Loin de nous l’idée de nous positionner contre le droit à l’expression culturelle et à la créativité pour tous. Notre propos est simplement de dire que l’un ne peut exister sans l’autre, que pour s’accomplir pleinement le loisir citoyen et la pratique amateur doivent non seulement se nourrir de la pratique artistique professionnelle mais également être accompagnés par elle. En outre, reconnaître le caractère essentiel de la pratique artistique professionnelle suppose de tout mettre en œuvre pour assurer les conditions de son développement.

- 1 Le CQT prône une Politique des arts et de la culture qui réaffirme les objectifs énoncés dans la Politique culturelle de 1992 « Notre culture, notre avenir » :
 - ▷ La place prépondérante accordée aux créateurs, aux artistes et aux organismes artistiques.
 - ▷ L’amélioration de leurs conditions de vie professionnelles et la constitution d’un environnement viable, propice à la création, la production et la diffusion.

2. Les organismes gouvernementaux subventionnaires

Dans la première partie de ce mémoire, nous avons démontré la diminution de l’aide financière publique octroyée aux artistes et aux organismes professionnels par le CALQ, la SODEC et le MCC, au cours des dernières années.

²⁰ MCC, « Contexte général », p27

Le Conseil des arts et des lettres du Québec

En ce qui concerne précisément le milieu du théâtre, le constat du financement délivré par le CALQ sur dix ans est très inquiétant, compte tenu de l'augmentation constante des coûts de production et de la dépréciation du dollar canadien sous l'effet de l'inflation.

Par conséquent, il est urgent de garantir un soutien public durable aux arts permettant aux praticiens de la culture et aux organismes artistiques de poursuivre dignement leur mandat. Aux créateurs d'abord car ce sont eux qui, par leur travail, irriguent toute la chaîne artistique professionnelle, entraînant une hausse de la production et de la diffusion. Aux producteurs ensuite, qui constituent un jalon essentiel du processus de création mais qui voient leur potentiel artistique directement menacé par la régression, depuis quinze ans, du financement alloué à leur fonctionnement et à la production d'œuvres théâtrales.

Les conséquences de cette situation de sous-financement sont multiples. Elles pénalisent les producteurs des régions qui doivent composer avec un bassin d'artistes restreint et qui engagent des frais importants dans le recrutement de comédiens non locaux, plutôt que dans le projet artistique en tant que tel. Elles touchent aussi les compagnies de la relève et les compagnies intermédiaires qui accèdent difficilement à un financement approprié, du fait notamment pour ces dernières d'une inadéquation des critères d'attribution des subventions, lesquels ne prennent pas suffisamment en compte les coûts réels auxquels sont confrontées ces compagnies. Faute de ressources suffisantes, les créateurs se retrouvent seuls face aux exigences administratives relatives à la gestion d'une compagnie. Le temps et l'énergie dépensés dans la production de redditions de compte et de rapports d'activités, en plus des obligations liées à la gouvernance, à la recherche de financement et à la production d'un spectacle, contribuent à éloigner dangereusement le créateur de son projet artistique. La décroissance du financement public, à laquelle s'ajoutent les coupes budgétaires inopinées²¹, affecte également la tournée théâtrale à l'international qui permet aux artistes et aux compagnies d'œuvrer à la reconnaissance de la culture québécoise sur les scènes du monde. Plus qu'un simple vecteur du savoir-faire québécois à l'étranger, la tournée constitue une formidable occasion pour les artistes et les compagnies de développer leur art au contact de cultures différentes, tout en générant des revenus essentiels à leur survie²².

Enfin, il convient de garantir un soutien durable aux théâtres institutionnels et aux diffuseurs

²¹ Parmi les 2,5 M\$ de coupe au CALQ en 2015, 700 000 \$ ont été supprimés suite à la suspension de la Mesure d'aide à la coproduction en arts de la scène et en arts multidisciplinaire, laquelle soutient les troupes en tournée.

²² Jean Boilard, « État de situation de la circulation des œuvres à l'international pour les organismes de théâtre du Québec, rapport de l'étude menée auprès des compagnies au printemps et à l'été 2006 », Les Seconds États généraux du théâtre professionnel québécois, CQT, 2006, p8 : « La tournée prolonge la durée de vie d'un spectacle. Les artisans voient ainsi leurs revenus s'étaler sur une plus longue période. Les efforts et le temps investis lors de la recherche et de la création sont véritablement rentabilisés. Les comédiens et les concepteurs sont rémunérés à cachet : plus longtemps on joue le spectacle, plus longtemps on maintient des emplois. La tournée à l'international permet aux compagnies de mieux rémunérer les artistes et les artisans. Certaines compagnies tirent jusqu'à 70 % de leurs revenus annuels grâce à la tournée à l'international. Sans celle-ci, elles ne pourraient tout simplement pas survivre ».

qui donnent vie à l'offre théâtrale professionnelle et permettent le rayonnement du théâtre québécois. Cet appui permettrait, par exemple, de bonifier les cachets versés aux compagnies de théâtre jeune public, dont les revenus autonomes ne permettent pas actuellement de couvrir les coûts de plateau, c'est-à-dire les frais liés à l'exploitation d'un spectacle²³. Il favoriserait également le soutien adéquat des activités de développement de public des diffuseurs spécialisés et pluridisciplinaires ou encore servirait à couvrir, comme il se doit, les frais liés à l'entretien des lieux de diffusion.

Soutenir davantage les créateurs, les producteurs et les diffuseurs constitue donc une urgence.

En outre, il est impératif d'accélérer le processus d'allègement administratif afin que les compagnies émergentes et intermédiaires puissent se concentrer pleinement sur leur mandat artistique. Pour ce faire, l'appui affirmé à la mise en place de nouveaux modèles de gestion s'impose, à la lumière des propositions formulées par le CQT dans son rapport de juin 2015 intitulé « Propositions pour la diversification des modèles de gestion dans le milieu théâtral ». Favoriser le développement des structures de mise en commun des ressources et de partage d'expertises est une des réponses envisagées pour faciliter le travail des créateurs.

2.1 Le CQT préconise :

- ▷ Une large augmentation des crédits alloués au CALQ pour que celui-ci puisse continuer à renforcer et développer son rôle de soutien auprès de la vie artistique professionnelle sur l'ensemble du territoire québécois, ainsi qu'à favoriser le rayonnement de la culture québécoise à l'international.
- ▷ L'accélération du processus d'allègement administratif, notamment par la reconnaissance et le soutien des organismes de mise en commun des ressources, afin que les compagnies émergentes et intermédiaires puissent se concentrer sur leur mandat artistique.

La Société de développement des entreprises culturelles

Aucun programme d'aide financière de la SODEC ne concerne spécifiquement le milieu du théâtre. En revanche, la mesure du crédit d'impôt remboursable sur les coûts de main d'œuvre liés à la création et à la production des oeuvres, gérée par la SODEC, est le seul outil financier gouvernemental dont bénéficient les théâtres privés. Il permet à ces entreprises de rayonner tout en maintenant leur niveau de compétitivité. Bien peu de théâtres au Québec peuvent se vanter de diffuser plus de 30 représentations d'un même spectacle. Or les théâtres privés font plus. Ils ont un impact certain sur le public, sur les créateurs et artisans et cela en bonne partie grâce à ce crédit d'impôt. La SODEC joue donc un rôle essentiel dans l'admissibilité des compagnies à cet outil devenu essentiel au développement du théâtre privé. Depuis l'entrée en vigueur de l'élargissement de la mesure aux spectacles dramatiques (5 juillet 2001), la SODEC a délivré plus de 400 attestations totalisant des

²³ Andrée Garon, « Les compagnies québécoises de théâtre pour les jeunes publics professionnels : un portrait », TUEJ, 2011

crédits d'impôt estimés à 20,3 M\$. Par ailleurs, depuis l'introduction du crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles, pour les spectacles reconnus comme une comédie musicale, la SODEC a émis environ 115 attestations totalisant des crédits d'impôt estimés à 10,7 M\$.

Ainsi, les instruments de soutien indirect au secteur des arts ne peuvent être que bénéfiques.

2.2 Le CQT appelle au maintien du crédit d'impôt remboursable et invite le MCC et la SODEC à réfléchir à la mise en place d'outils aussi flexibles, efficaces et pertinents que cette mesure.

Le Ministère de la Culture et des Communications

À l'image du gouvernement fédéral qui dans son dernier budget, dévoilé en mars 2016, a annoncé des investissements sans précédent dans les arts et la culture, s'opposant de ce fait au parti pris idéologique de la rigueur budgétaire, le gouvernement du Québec se doit d'assumer pleinement ses responsabilités et ainsi de donner les moyens au MCC de remplir sa mission.

La diminution d'environ 30 %, en cinq ans, de l'enveloppe budgétaire consacrée aux programmes de soutien financier du MCC²⁴, passant de 99 M\$ constants en 2010 à 68 M\$ en 2015, est un très mauvais signal envoyé au milieu des arts et de la culture. Même si la diminution particulièrement marquée pour l'année 2014-2015 est attribuable, en partie, au transfert de responsabilité au CALQ du programme d'aide financière dédié aux diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène²⁵, le constat d'un déclin continu du soutien financier sur cinq ans reste le même.

Compte tenu du rôle fondamental du MCC qui définit l'intervention publique en culture et dessine les contours de l'action culturelle québécoise, celui-ci se doit de redonner l'impulsion nécessaire au développement du secteur des arts et de la culture. Il ne pourra le faire sans une augmentation significative de son budget.

2.3 Le CQT plaide en faveur d'un investissement majeur dans les arts et la culture de la part du gouvernement du Québec et réclame une augmentation significative du budget du MCC.

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'on ne peut aborder de front la question du jeune public en théâtre sans faire du MEES un acteur incontournable de la sensibilisation aux arts et du développement de la fréquentation des lieux professionnels de diffusion par les élèves.

²⁴ Cf graphique correspondant en annexe

²⁵ En 2013-2014, l'aide au fonctionnement, en dollars constants, pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène était de 5 559 163 M\$ contre 1 363 579 M\$ en 2014-2015, soit une différence d'environ 4,2 M\$.

En ce sens, l'attention doit être portée sur une révision du contenu de la formation des maîtres, car c'est assurément l'une des nombreuses clés menant à l'augmentation et à la pérennisation de la fréquentation des arts professionnels. Avec une connaissance plus fine des arts, en particulier des arts de la scène, en ce qui a trait à l'histoire, aux idées, aux esthétiques et à la langue, l'enseignant est capable de transmettre à l'élève l'envie de découvrir une œuvre artistique, mais aussi les outils intellectuels pour l'apprécier.

De plus, il est essentiel que le MEES développe et soutienne des programmes spécifiques destinés à la fréquentation des arts de la scène et en particulier de l'art théâtral dans les lieux de diffusion professionnels. Il ne pourra le faire sans une concertation approfondie et régulière avec le MCC ainsi que les milieux scolaire et culturel.

2.4 Le CQT appelle le MEES :

- ▷ À réviser le contenu de la formation des maîtres afin de faire valoir les bénéfices de l'enseignement artistique et de mettre à la disposition des futurs enseignants les outils nécessaires favorisant les apprentissages en théâtre.
- ▷ À développer des programmes cohérents destinés à la fréquentation des arts professionnels, en concertation avec le MCC et les milieux scolaire et culturel.

3. Les organismes de représentation

La revalorisation du rôle des organismes de représentation et de promotion des arts et de la culture, tels que les regroupements nationaux, les organismes de services et les associations professionnelles, dans la droite ligne de la Politique de 1992, est plus que nécessaire. Par leur travail de concertation, de partage d'expertises ou encore de promotion de l'art, ils contribuent à la structuration, au développement et à la pérennité des milieux artistiques. Leurs apports sur le plan de la défense des intérêts collectifs, comme les conditions socioéconomiques des artistes, participent de l'exercice de la démocratie, c'est-à-dire d'un nécessaire équilibre avec le pouvoir politique. Les dernières coupes budgétaires de 2,5 M\$ au CALQ ont durement touché les regroupements nationaux disciplinaires, les organismes de service et les associations professionnelles d'artistes déjà fragilisés, portant atteinte à leur mission et remettant ainsi en cause leur contribution essentielle au débat démocratique.

3.1 Le CQT appelle le MCC à renouveler les engagements pris en 1992 en faveur des regroupements nationaux, des organismes de service et des associations, à garantir leur soutien et à s'assurer de leur développement.

En ce qui concerne notamment la formation professionnelle et la formation continue, les regroupements nationaux, associations professionnelles et organismes de services détiennent une expertise précieuse que le MCC ne peut se permettre de négliger. Le CQT a pleinement conscience des nouveaux enjeux auxquels doit répondre la pratique artistique professionnelle et c'est pourquoi

nous militons pour une nécessaire harmonisation des programmes de formation professionnelle et un plus grand investissement en formation continue. Cependant, cela ne pourra se réaliser sans une consultation des différents acteurs concernés et une démarche commune d'élaboration des décisions.

3.2 Le CQT recommande l'établissement d'une concertation permanente entre le MCC, le MEES et Emploi-Québec.

4. Une société québécoise plurielle et équitable

« Au contraire, le fait français est, à mon sens, l'axe central de l'édifice culturel québécois [...] Il implique non seulement l'usage d'une langue, mais à travers celle-ci l'ensemble d'une pensée, d'une tradition, d'un héritage auxquels elle donne accès »²⁶

Guy Rocher

« Chaque heure qui passe apporte un supplément d'ignition au creuset où fusionne le monde. Nous n'avons pas eu le même passé, vous et nous, mais nous aurons le même avenir rigoureusement. L'ère des destinées singulières est révolue [...] car nul ne peut plus vivre de la seule préservation de soi »²⁷

Cheikh Hamidou Kane

La langue française est constitutive de l'identité québécoise en ce qu'elle permet à la culture québécoise de se transmettre et de construire jour après jour sa propre singularité. Elle est, comme l'affirmait Guy Rocher, « l'axe central de l'édifice culturel québécois » et, à ce titre, doit être protégée et promue au sein de la société. Cet édifice culturel québécois n'est cependant pas un bloc homogène. En effet, la diversité est une composante essentielle de la société québécoise moderne. Environ 12,6 % de la population du Québec est composée de citoyens issus de l'immigration. Dans cette société plurielle cohabitent des Québécois dits de souche, des Autochtones, des anglophones et des immigrants de la première, deuxième et troisième génération. Même si les différences culturelles représentent un défi pour la société québécoise, précisément en ce qui concerne le vivre ensemble et la construction d'un avenir commun, elles n'en demeurent pas moins une source d'enrichissement et de créativité unique. Les artistes et les praticiens de la culture doivent donc refléter la diversité de la société québécoise. La politique culturelle du Québec doit encourager une plus grande inclusion des représentants de cette pluralité²⁸.

4.1 Le CQT demande à ce que le MCC s'engage à mettre en place des mesures d'équité favorisant la présence d'artistes, de travailleurs culturels et de pratiques artistiques de la diversité dans le secteur culturel, et ce afin d'assurer une meilleure représentation de la pluralité de la société québécoise.

²⁶ Guy Rocher, « Le statut culturel du français au Québec : état de la question », *Actes du congrès Langue et société au Québec*, tome II, Éditeur officiel du Québec, 1984

²⁷ Cheikh Hamidou Kane, *L'aventure ambiguë*, Julliard, 1961

²⁸ La recommandation ci-après s'inspire de la recommandation 2 du « Mémoire soumis à la Commission des relations avec les citoyens » déposé par Diversité artistique Montréal (DAM).

Le problème d'une représentation fidèle de la société dans le secteur des arts et de la culture ne concerne pas uniquement la diversité ethno-culturelle. Les femmes, qui représentent environ 50,3 %²⁹ de la population du Québec, souffrent d'un déficit de visibilité et de reconnaissance dans l'univers théâtral. Les pièces écrites ou mises en scène par des femmes aboutissent trop peu souvent à une programmation dans un théâtre d'envergure. Les premiers rôles féminins demeurent relativement rares. Quant aux postes de responsabilité, tels que la direction artistique, la parité entre les sexes est loin d'être atteinte. Dès lors, comment le théâtre peut-il nous renseigner sur le monde qui nous entoure si la présence des femmes y est trop souvent occultée ?

4.2 Le CQT demande à ce que le MCC s'engage à accentuer ses efforts pour favoriser l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, à combattre les stéréotypes et promouvoir la place de la femme dans le milieu des arts et de la culture, qu'elle soit créatrice, comédienne ou gestionnaire, en vue de l'édification d'une société plus juste.

5. Le numérique

Le numérique a profondément modifié notre façon de vivre, notre relation à autrui et au monde. La circulation instantanée de l'information, le désir de transparence, la multiplicité des situations d'interaction sont autant de phénomènes qui caractérisent notre époque.

Le monde théâtral a déjà largement recours aux technologies du numérique sur la scène et en dehors, que cela soit comme outils de communication et de promotion, supports scénographiques et techniques (écrans, décors, son, lumière, outils de gestion de clientèle, etc.), ou comme procédé de conservation des œuvres. Cependant de nombreuses incertitudes demeurent quant au développement à venir de la réalité virtuelle et de la diffusion de contenus en ligne. En démultipliant les possibilités de rencontre avec l'art en dehors des lieux de diffusion traditionnels et en mettant en question la nature même de l'art théâtral, le numérique constitue aussi un défi pour le théâtre, art vivant fondé sur la relation immédiate entre le public et la scène. En outre, la dématérialisation des œuvres et le libre accès à des contenus culturels obligent à repenser toute la chaîne artistique professionnelle quant à la protection des droits d'auteur, la définition de nouveaux modèles économiques et la mise en place de nouveaux champs d'expérimentation liés au développement des technologies numériques.

À l'heure où les milieux des arts et de la culture du Québec sont invités à entrer de plain-pied dans l'ère du numérique, force est de constater qu'il appartient, en premier lieu, au MCC de montrer l'exemple et d'amorcer son propre virage numérique. Chaque année, la transmission sous format papier des données financières des organismes artistiques et culturels aux différents organismes subventionnaires est un travail de longue haleine confinant à l'absurde. Le temps perdu dans la production des demandes de subventions, redditions de compte, états financiers et autres rapports d'activité est considérable pour les petits et moyens organismes. Dès lors, pourquoi ne pas créer, sur le modèle du Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada (CADAC), un service de collecte et

²⁹ Selon les données les plus récentes de Statistique Canada

d'analyse de données en ligne qui centraliserait toutes les demandes de subventions adressées aux CALQ, CAM et aux autres conseils des arts ? L'enregistrement des demandes précédentes permettrait aux artistes et aux travailleurs culturels de ne se concentrer que sur l'essentiel des informations à transmettre. Une telle avancée constituerait un geste fort de la part du MCC et inaugurerait, par le numérique, un nouveau cycle dans ses relations avec les milieux artistique et culturel.

5 Le CQT appelle le MCC :

- ▷ À soutenir et accompagner pleinement les créateurs, producteurs et diffuseurs du secteur des arts vivants dans l'appropriation d'outils numériques.
- ▷ À réfléchir à la mise en place d'un système de collecte et d'analyse de données en ligne pour les organismes artistiques et culturels québécois, afin de simplifier l'ensemble des démarches administratives liées aux demandes de subventions.

6. L'accès aux œuvres théâtrales professionnelles

L'État doit reconnaître sa responsabilité de favoriser l'accès aux arts professionnels pour tous les citoyens. Il doit y prendre une part active, car la diffusion au plus grand nombre des arts et de la culture est une étape essentielle à la constitution d'une identité commune et au partage de valeurs culturelles. En outre, la fréquentation des œuvres artistiques revêt une dimension politique en ce qu'elle permet à l'individu d'investir l'espace public démocratique.

Pour y arriver, il est essentiel de continuer à soutenir les diffuseurs et de faire de la circulation des œuvres une priorité. La création de pôles régionaux de diffusion, que réclame le CQT depuis 2009, pourrait très certainement constituer un outil efficace et viable permettant l'accès de la population à une offre large et diversifiée de spectacles. Ces pôles, en plus de contribuer au renforcement des structures de production locales, favoriseraient la circulation des œuvres théâtrales québécoises et étrangères sur l'ensemble du territoire. En outre, ces superstructures régionales disposeraient des ressources suffisantes pour se concentrer sur le développement de public.

Mais une meilleure accessibilité de l'offre théâtrale n'est pas suffisante pour soutenir une politique de démocratisation des arts. Il convient également de tout mettre en œuvre pour sensibiliser la population aux arts et à la culture. Viser une réelle démocratisation des arts, c'est-à-dire l'élargissement et la diversification des publics, nécessite, non seulement, de créer des pôles régionaux de diffusion pour une circulation adéquate des œuvres sur l'ensemble du territoire, mais aussi de s'appuyer sur l'école, les gouvernements locaux et les instances de concertation et de développement, ainsi que les médias.

6 Le CQT recommande que la nouvelle politique culturelle du Québec s'engage à mettre en œuvre les grandes orientations de la Politique de diffusion des arts de la scène de 1996, « Remettre l'art au monde » :

- ▷ L'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles.
- ▷ La sensibilisation et le développement des publics.

7. L'éducation artistique

Ainsi que le rappelle la Politique de diffusion des arts de la scène, « l'école et le collège » constituent « les premiers lieux de sensibilisation des jeunes »³⁰. Il n'est jamais inutile de rappeler l'importance de l'éducation, car offrir à l'adulte en devenir les outils nécessaires à une meilleure compréhension des arts et de la culture, c'est en faire un meilleur citoyen en l'incitant à participer à la vie culturelle de sa communauté par la fréquentation des œuvres. Même si le protocole d'entente Culture-Éducation (1997) a permis d'intégrer la culture au cursus scolaire, puisque pour être diplômé du secondaire il convient de réussir obligatoirement un cours en art, l'enseignement artistique reste en marge du système éducatif.

En ce sens, une concertation accrue et constante entre les milieux scolaire et culturel s'impose, par la pérennisation d'une table de concertation, réunissant les ministères de la Culture et de l'Éducation et les différents acteurs, partenaires, professionnels issus notamment de la création, de la diffusion en arts de la scène et du milieu scolaire. En outre, la fréquentation assidue des lieux culturels professionnels par les élèves du primaire et du secondaire doit être présentée, dans la nouvelle politique culturelle, comme un principe fondamental. Cela implique, par conséquent, de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre sa réalisation, soit la prise en compte des frais de déplacement des élèves, la participation aux coûts des billets d'entrée aux spectacles ou encore le soutien financier adéquat des activités de sensibilisation et de médiation effectuées par les compagnies et les diffuseurs. Aussi, les sorties scolaires en milieu culturel doivent être encouragées et soutenues, car elles représentent une opportunité formidable pour l'enfant de découvrir l'univers du théâtre dans les lieux de diffusion professionnels. De même, il est essentiel de développer des mesures incitatives pour encourager les familles à fréquenter les œuvres théâtrales professionnelles, de manière à ce que l'enfant se familiarise très tôt avec l'univers des arts et puisse par la suite devenir un spectateur assidu.

7 En vue de faire de l'école la voie privilégiée d'accès à la culture, le CQT recommande que la nouvelle politique culturelle :

- ▷ Garantisse une concertation permanente entre les milieux de la culture et de l'éducation.
- ▷ Reconnaisse comme un principe fondamental la fréquentation assidue des œuvres artistiques professionnelles et mette en place les moyens nécessaires pour la soutenir.

8. La gouvernance

Permettre un plus grand accès aux arts, atteindre le public le plus large possible et le plus divers, nécessite un renforcement du rôle et des responsabilités des gouvernements locaux, en particulier des municipalités qui devraient constituer, en région, le premier partenaire des diffuseurs. Il convient donc de développer des liens plus étroits entre les diffuseurs et l'ensemble des partenaires municipaux de façon à créer un maillage territorial efficace. De plus, il est nécessaire d'établir une meilleure concertation entre les actions des municipalités et celles du ministère de la Culture afin de poursuivre le développement de la diffusion. Cependant, les municipalités ne doivent pas être le seul

³⁰ « Remettre l'art au monde », p28

pilier de cette politique culturelle. La restructuration problématique de la gouvernance régionale, avec la suppression des Conférences régionales des élus et des Centres locaux de développement, les coupes budgétaires imposées aux Conseils régionaux de la culture ainsi que l'affaiblissement structurel des Directions régionales de la culture, nous rappelle que ce n'est pas en appauvrissant les instances intermédiaires que nous réussirons à mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse. Nous avons besoin d'une multiplicité intelligente d'acteurs, de structures de concertation et de développement pour atteindre une réelle démocratisation des arts et de la culture.

- 8** Le CQT appelle au renforcement de l'action culturelle territoriale :
- ▷ À l'établissement d'une meilleure concertation entre le MCC et les municipalités.
 - ▷ Au soutien accru, récurrent et pluriannuel des ententes de développement culturel signées entre le MCC, les municipalités et les MRC.
 - ▷ Au maintien et au financement adéquat des Directions régionales du MCC.

9. La promotion des arts

En dernier lieu, des actions de promotion et de valorisation des arts dans la société et les médias sont indispensables. Nous déplorons profondément le déclin de la visibilité des arts, en particulier des arts vivants, qui est d'autant plus évident au regard du triomphe des industries culturelles et de l'avènement du divertissement comme la nouvelle culture de référence commune. Toutefois nous soulignons les efforts de promotion de la plateforme La Fabrique culturelle, mais au demeurant insuffisants au vu de la faible visibilité citoyenne.

- 9** Le CQT attend du MCC qu'il accomplisse son mandat de promotion et de valorisation des arts et de la culture dans les médias.

10. Le Plan d'action gouvernemental

Enfin, toute politique culturelle digne de ce nom, ne saurait être autre chose qu'un simple énoncé de bonnes intentions sans un plan d'action clair, traduisant dans la pratique les engagements formulés. L'élaboration des instruments d'orientation de la politique culturelle doit se faire en concertation avec les différentes instances impliquées. Du reste il faut prévoir un suivi, en mettant en place un processus d'évaluation continue de la mise en œuvre de cette politique et de son impact.

- 10** Le CQT recommande la mise en place d'un plan d'action clair, prolongement naturel d'une politique gouvernementale ambitieuse.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1 Le CQT prône une Politique des arts et de la culture qui réaffirme les objectifs énoncés dans la Politique culturelle de 1992 « Notre culture, notre avenir » :

- ▷ La place prépondérante accordée aux créateurs, aux artistes et aux organismes artistiques.
- ▷ L'amélioration de leurs conditions de vie professionnelles et la constitution d'un environnement viable, propice à la création, la production et la diffusion.

2.1 Le CQT préconise :

- ▷ Une large augmentation des crédits alloués au CALQ pour que celui-ci puisse continuer à renforcer et développer ce rôle de soutien auprès de la vie artistique professionnelle sur l'ensemble du territoire québécois, ainsi qu'à favoriser le rayonnement de la culture québécoise à l'international.
- ▷ L'accélération du processus d'allègement administratif, notamment par la reconnaissance et le soutien des organismes de mise en commun des ressources, afin que les compagnies émergentes et intermédiaires puissent se concentrer sur leur mandat artistique.

2.2 Le CQT appelle au maintien du crédit d'impôt remboursable et invite le MCC et la SODEC à réfléchir à la mise en place d'outils aussi flexibles, efficaces et pertinents que cette mesure.

2.3 Le CQT plaide en faveur d'un investissement majeur dans les arts et la culture de la part du gouvernement du Québec et réclame une augmentation significative du budget du MCC.

2.4 Le CQT appelle le MEES :

- ▷ À réviser le contenu de la formation des maîtres afin de faire valoir les bénéfices de l'enseignement artistique et de mettre à disposition des futurs enseignants les outils nécessaires favorisant les apprentissages en théâtre.
- ▷ À développer des programmes cohérents destinés à la fréquentation des arts professionnels, en concertation avec le MCC et les milieux scolaire et culturel.

3.1 Le CQT appelle le MCC à renouveler les engagements pris en 1992 en faveur des regroupements nationaux, des organismes de service et des associations, à garantir leur soutien et à s'assurer de leur développement.

3.2 Le CQT recommande l'établissement d'une concertation permanente entre le MCC, le MEES et Emploi-Québec.

4.1 Le CQT demande à ce que le MCC s'engage à mettre en place des mesures d'équité pertinentes favorisant la présence d'artistes, de travailleurs culturels et de pratiques artistiques de la diversité dans le secteur culturel, et ce afin d'assurer une meilleure représentation de la pluralité de la société québécoise.

4.2 Le CQT demande à ce que le MCC s'engage à accentuer ses efforts pour favoriser l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, à combattre les stéréotypes et promouvoir la place de la femme dans le milieu des arts et de la culture, qu'elle soit créatrice, comédienne ou gestionnaire, en vue de l'édification d'une société plus juste.

5 Le CQT appelle le MCC :

▷ À soutenir et accompagner pleinement les créateurs, producteurs et diffuseurs du secteur des arts vivants dans l'appropriation d'outils numériques.

▷ À réfléchir à la mise en place d'un système de collecte et d'analyse de données en ligne pour les organismes artistiques et culturels québécois, afin de simplifier l'ensemble des démarches administratives liées aux demandes de subventions.

6 Le CQT recommande que la nouvelle politique culturelle du Québec s'engage à mettre en œuvre les grandes orientations de la Politique de diffusion des arts de la scène de 1996, « Remettre l'art au monde » :

▷ L'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles.

▷ La sensibilisation et le développement des publics.

7 En vue de faire de l'école la voie privilégiée d'accès à la culture, le CQT recommande que la nouvelle politique culturelle :

▷ Garantisse une concertation permanente entre les milieux de la culture et de l'éducation.

▷ Reconnaisse comme un principe fondamental la fréquentation assidue des œuvres artistiques professionnelles et mette en place les moyens nécessaires pour la soutenir.

8 Le CQT appelle au renforcement de l'action culturelle territoriale :

▷ À l'établissement d'une meilleure concertation entre le MCC et les municipalités.

▷ Au soutien accru, récurrent et pluriannuel des ensembles de développement culturel signés entre le MCC, les municipalités et les MRC.

▷ Au maintien et au financement adéquat des Directions régionales du MCC.

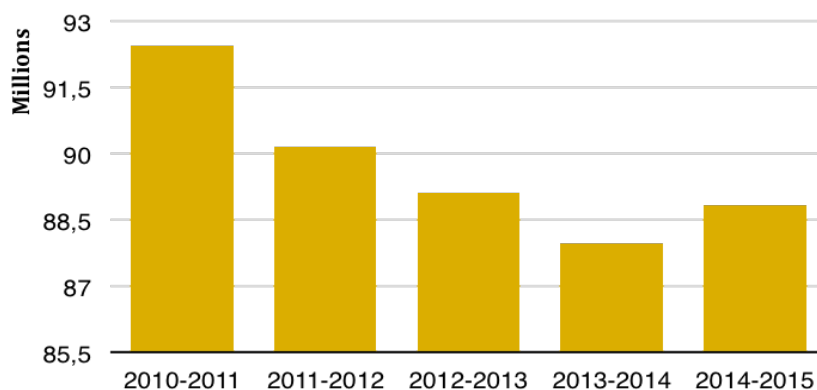
9 Le CQT attend du MCC qu'il accomplisse son mandat de promotion et de valorisation des arts et de la culture dans les médias.

10 Le CQT recommande la mise en place d'un plan d'action clair, prolongement naturel d'une politique ambitieuse.

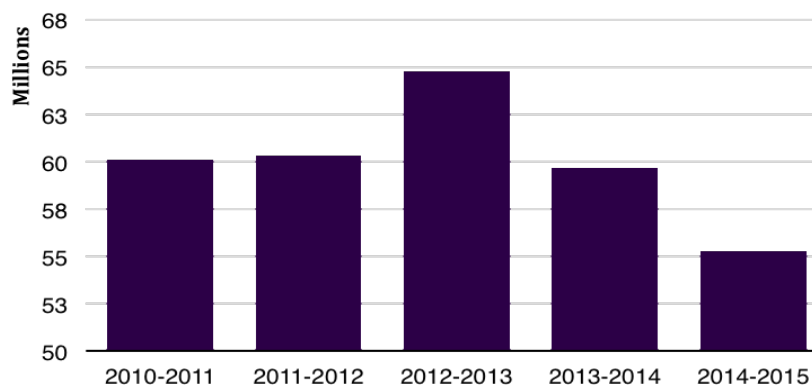
ANNEXES ²⁷

Graphiques

A) Évolution du total de l'aide financière délivrée par le CALQ aux organismes et aux artistes professionnels de 2010-2011 à 2014-2015, en dollars constants de 2015



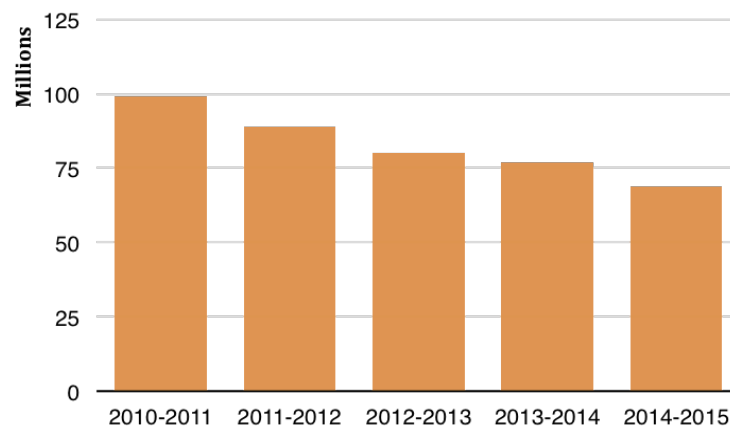
B) Évolution du total de l'aide financière délivrée par la SODEC aux entreprises culturelles de 2010-2011 à 2014-2015, en dollars constants de 2015



Note : Comprend les programmes d'aide financière pour les secteurs suivants : cinéma et production télévisuelle, livre et édition, métiers d'art, musique et variétés, affaires internationales.

²⁷ Données issues des rapports annuels du CALQ, de la SODEC et du MCC

C) Évolution du total de l'aide financière délivrée par le MCC dans le cadre de ses programmes, en dollars constants de 2015



Note : Comprend l'aide au fonctionnement, l'aide aux initiatives du partenariat, l'aide au projet ainsi que les autres interventions (bourses et prix, mesure de soutien aux sorties culturelles en milieu scolaire, etc.).

Acronymes

ADST	Association des diffuseurs spécialisés en théâtre
APTP	Association des producteurs de théâtre privé
AQAD	Association québécoise des auteurs dramatiques
CAC	Conseil des arts du Canada
CADAC	Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada
CALQ	Conseil des arts et des lettres du Québec
CAM	Conseil des arts de Montréal
CQT	Conseil québécois du théâtre
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MRC	Municipalité régionale de comté
RIDEAU	Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
TUEJ	Théâtres Unis Enfance Jeunesse

Première de couverture :

Spectacle **SAUVAGEAU SAUVAGEAU**

Coproduction du Centre du Théâtre d'Aujourd'hui
et du Théâtre Blanc, 2016

Adaptation et mise en scène de Christian Lapointe,
d'après l'oeuvre de Yves Sauvageau

Comédiens sur la photo Gabriel Szabo et Paul Savoie

Photo de Valérie Remise

**Cette publication est réalisée et éditée par
le Conseil québécois du théâtre**

Cette étude est consultable à l'adresse suivante :
www.cqt.ca/documentation/politiques_culturelles

Conseil québécois du théâtre
460, rue Sainte-Catherine Ouest
bureau 808
Montréal (Québec)
H3B 1A7

T. 514 954-0270
cqt@cqt.qc.ca
www.cqt.ca



Cette publication a été rédigée par

Pierre-François Sempéré

Responsable de la recherche et de la documentation

Sous la supervision de

Sylvie Meste

Directrice générale

Et du comité **Actions politiques**

Jean-Guy Côté

Directeur artistique de l'Agora des Arts

Xavier Inchauspé

Directeur général adjoint et directeur administratif de Sibyllines

Louise Lavictoire

Comédienne et metteuse en scène

Denys Lefebvre

Codirecteur artistique de Tenon Mortaise

Fabien L'Heureux

Gestionnaire d'organismes culturels

Patrick Lloyd Brennan

Adjoint aux ventes et développement de la communauté du
Centre Segal

Jane Needles

Travailleuse culturelle

Édith Patenaude

Metteuse en scène, compagnie Les Écornifleuses

Jean-Léon Rondeau

Comédien et gestionnaire, président du CQT

Jon Rondeau

Directeur général du Centre Segal

Julien Silvestre

Directeur de l'administration et des ressources humaines
d'Espace GO

Olivier Sylvestre

Président du comité, auteur

Pierre Tremblay

Directeur général de TUEJ

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU THÉÂTRE BÉNÉFICIE DU SOUTIEN FINANCIER DU :



Conseil des arts
et des lettres du Québec
Québec



Conseil des arts Canada Council
du Canada for the Arts

